

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST 90-118

L'An mil neuf cent quatre vingt dix le 29 NOVEMBRE 1990 à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.

DATE DE CONVOCATION

23 NOVEMBRE 1990

DATE D'AFFICHAGE

23 NOVEMBRE 1990

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER,
CANDAU, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, MME LISION, Adjointes.
MM. BARON, MLE BARRAUD-DUCHERON, BENOIT, BUJARD, COASSIN, DINDINAUD,
MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MOULINEAU, MME PARROU, PELTIER, MM.
QUENTIN, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en
exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN par M. LE GUEUT
Mme MONTRON par M. LE MAIRE
M. CHABANEAU par M. CANDAU
Mme FONTAN par M. MONNARD
M. TAP par M. BENOIT

ABSENTS : MM. ALCHER, ALONSO, BARRIERE, MARCONI, REVOLAT

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 22
Nombre de Votants : 27

Monsieur COASSIN a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : PROGRAMME DE GROSSES REPARATIONS AUX ECOLES MATERNELLES ET DU
PREMIER DEGRE POUR L'EXERCICE 1991. DEMANDE DE SUBVENTIONS.

VOTE : UNANIMITE.

Lors de sa réunion en date du 26 Septembre 1990, la Commission des Affaires Scolaires a établi un programme prévisionnel de grosses réparations et d'équipements à réaliser dans les écoles maternelles et les écoles du 1er degré.

Ce programme d'un coût total estimé à 2.874.000 francs s'établit comme suit :

ECOLE JULES FERRY PRIMAIRE

- toiture, couverture, zinguerie,
traitement des façades 350.000 Francs
- Traitement des murs, plafonds des circulations
escaliers, salles de classes 130.000 Francs
- Aménagement de la cour 50.000 Francs
- Aménagement d'une bibliothèque commune 70.000 Francs

ECOLE JULES FERRY MATERNELLE

- Toiture, couverture, zinguerie 50.000 Francs
- Menuiserie extérieure : rotonde 200.000 Francs
- Réfection des 2 blocs sanitaires 160.000 Francs
- Traitement des murs, plafonds, cage
d'escalier, salles de classes 220.000 Francs
- Réfection des cuisines (réseaux,
électricité, faïence ...) 20.000 Francs
- Réalisation d'un ensemble de
douches, vestiaires 180.000 Francs

ECOLE ELEMENTAIRE MAINE GEOFFROY

- Réalisation de clôture 40.000 Francs
- Avant toit 50.000 Francs
- Grosses réparations dans les cuisines 15.000 Francs
- Réalisation d'espaces verts et bancs 34.000 Francs

ECOLE MATERNELLE MAINE GEOFFROY

- Traitement des façades, terrasses, sols divers 85.000 Francs

ECOLE PRIMAIRE LOUIS BOUCHET

- Réfection des toitures 150.000 Francs
- Aménagement de la cour 50.000 Francs

ECOLE MATERNELLE LOUIS BOUCHET

- Réfection des toitures 150.000 Francs
- Aménagement de la cour 100.000 Francs

ECOLE PRIMAIRE DE L'YEUSE

- Aménagement d'une aire de sport 50.000 Francs
- Aménagement d'un préau couvert 150.000 Francs

ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE

- Aménagement de la cour 50.000 Francs

ECOLE PRIMAIRE LA CLAIRIERE

- Réfection générale de la toiture et zinguerie 150.000 Francs

ECOLE MATERNELLE LA CLAIRIERE

- Aménagement de la cour 150.000 Francs

DIVERS

- Rideaux dans diverses écoles 160.000 Francs

- Mobilier 60.000 Francs

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de M. le Rapporteur

-VU l'avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires réunie le
26 Septembre 1990

D E C I D E

- d'approuver le programme prévisionnel de grosses réparations et d'équipement, au titre de l'exercice 1991, pour un montant estimé à 2.874.000 Francs,

- de solliciter du CONSEIL GENERAL une subvention au taux le plus élevé,

- de s'engager à inscrire à son budget les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations, dans l'année calendaire, dont la date de départ sera celle de l'arrêté attributif de subvention du département.

Fait les jour, mois et an susdits
Ont signé le Registre
MM. les Membres présents

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 5 Décembre 1990

Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint